

Correctionnelle: le jour des longs couteaux

«**Famille, je vous hais...**». Ces mots d'André Gide peuvent être placés en exergue de l'audience correctionnelle d'hier. Une sombre histoire de famille a retenu longuement l'attention des magistrats de la 5e chambre.

Deux heures de débats pour tenter d'y voir clair dans une altercation au cours de laquelle un médecin niçois a reçu plusieurs coups de couteau. L'agresseur n'est autre que l'amant de la mère de sa concubine et les deux femmes sont, oserait-on dire, à couteaux tirés.

La victime déclare avoir entendu des insultes et être descendue de voiture pour demander des explications. C'est au cours de cette discussion pour le moins animée que les deux

hommes en venaient aux mains, Rocco Piccolo, 54 ans, sortant alors une lame et portant des coups dans le ventre et le thorax du médecin, placé quelques instants plus tard en réanimation.

Cette affaire a donné lieu à quelques fleurets mouchetés entre les avocats qui ont bientôt conduit le président Joando à rappeler : « Nous ne sommes pas à Valenciennes ! ». M^e Pasquini, à la défense de Piccolo : « Sa compagne possède une maison que tout le monde (je dis bien tout le monde) envie ». La victime : « Je vous rappelle que je suis cardiologue ». M^e Pasquini : « Sans avoir le monopole du cœur ». Me Peyrat, à la partie civile : « Le vôtre a le monopole du couteau... ».

Me Peyrat a évoqué une

«comédie pitoyable». « La famille est divisée, je ne sais pourquoi. Toujours est-il que cet homme s'est fait déroouiller et a failli se faire tuer à coups de couteau ».

Le procureur Thévenot a parlé d'un « déballage familial » avec impression de malaise à l'audition des deux témoins à charge contre la victime : la maîtresse du prévenu et son fils venus expliquer comment le cardiologue était lui-même un homme violent, frappant souvent sa concubine, en l'espèce leur fille et sœur. M. Thévenot a requis deux ans de prison ferme contre Rocco Piccolo et dix-huit mois avec sursis contre son frère, accusé, lui, d'avoir maintenu la victime pendant l'altercation.

A la défense de ce dernier, Me Carré a lui aussi, évoqué la

haine sous-jacente dans cette affaire et montré l'incertitude qui plane concernant la participation de ce deuxième prévenu à la violente dispute.

« Il y a eu en fait deux protagonistes - a plaidé à la défense de Piccolo M^e Pasquini - Pourquoi cet homme est-il descendu de voiture pour s'expliquer ? Mon client n'a jamais été condamné et n'a pas fait l'objet de mauvais renseignements. Sa concubine déclare être heureuse avec lui. Les hommes sont parfois discrets mais lorsqu'une femme est malheureuse, elle le dit... ».

Le tribunal, présidé par M. Joando, a condamné Rocco Piccolo à deux ans de prison. Son frère a été relaxé au bénéfice du doute.

Nicole LAFFONT

Peyrat. Pasquini